



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration de l'INSERM du 6 octobre 2016

Déclaration de l'élu SNTRS CGT Jean KISTER

Lors de la présentation du PDG des activités nationales et internationales de l'INSERM à cette réunion du Conseil d'Administration, on peut remarquer la place importante de l'Institut dans les recherches sur les récentes épidémies (Ebola, Zika, ...), sur le développement de la médecine génétique, etc ... ; fruit du travail des laboratoires et des personnels INSERM ! Or **ces résultats ont été obtenus avec des budgets propres de l'Institut au mieux constant voire en légère baisse et sans aucune création de poste au recrutement de chercheur et d'ITA depuis plusieurs années !**

Lors de la présentation du projet de budget du MESR 2017, la Ministre de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé une hausse de 850 millions d'euros, dont 72 millions d'euros seulement reviendrait à la recherche.

Or cette hausse du budget des organismes de recherche consiste exclusivement au **financement des mesures salariales de la Fonction Publique** (point d'indice, PPCR, RIFSEEP, ...) et donc, de fait, **il n'y a aucune augmentation de leurs moyens budgétaires pour assurer les besoins des laboratoires.**

Concernant l'emploi scientifique, nos ministres de l'ESR ont le culot d'annoncer 400 « nouveaux » recrutements (correspondant aux remplacements des départs en retraite, les jeunes recrutés étant évidemment tous des « nouveaux » par définition !) sauf qu'en fait **il n'y a aucune création de postes de chercheurs ni d'ingénieurs et techniciens**, voir même 11 postes de personnels supprimés pour l'ensemble des opérateurs de recherche !

Ainsi pour l'INSERM, le PLF 2017 prévoit **7,4 millions d'euros en plus pour les mesures salariales** (ce qui sera **nettement insuffisant pour financer l'augmentation du point d'indice, les mesures du protocole PPCR et le nouveau système de primes RIFSEEP !**) et **3 postes ETPT de moins.**

Avec ce budget 2017 de stagnation, le gouvernement continue sa politique d'abandon d'une politique de recherche à long terme. Cela va se traduire par encore plus d'austérité, de blocage de carrière, de recours à l'emploi précaire, de mal être au travail !

Les conditions d'exercice de la recherche publique ne cessent de se dégrader. Le choix de financer cette recherche quasi exclusivement sur contrats (ANR, PIA, Europe, ...) au détriment du financement récurrent des organismes obère très sérieusement l'avenir. Comme l'ont déclaré récemment les PDG du CNRS et de l'INSERM, « *la question se pose de savoir si la science française va se maintenir ou décrocher* » (dépêche AEF du 23 septembre 2016). En effet, **poursuivre cette politique ne peut qu'entraîner la recherche publique sur la voie du déclin.**

Le SNTRS CGT revendique une augmentation significative du budget récurrent des organismes accompagné d'un plan pluriannuel de recrutement sur postes de fonctionnaires.

Budget rectificatif N°2 :

Il s'agit de la prise en charge de **l'augmentation du point d'indice Fonction Publique pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 pour un coût de 1,32 millions d'euros** ! Ce coût est couvert essentiellement par un **prélèvement sur le fonds de roulement de l'Institut** ! C'est donc l'Inserm qui doit payer sur ses fonds propres cette mesure salariale décidée par la Fonction Publique !

Rappelons que cette très faible augmentation du point d'indice (1,2% en 2 fois, 0,6% en 2016, 0,6% en 2017) est loin de rattraper les 8% de perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires durant les 10 ans de blocage ! Et que les agents vont en partie la financer par la suppression des échelons accélérés (fait pour les Techniciens en 2016, pour tous les autres ITA en 2017).

L'autre partie du budget rectificatif n°2 concerne des recettes supplémentaires pour les programmes de recherche sur le virus Ebola (1,7 millions d'euros) et pour le plan Maladies Neurodégénératives 2014-2019 (0,46 millions d'euros).

Vote élu SNTRS CGT : POUR

SATT Ouest Valorisation : sortie de l'actionariat

L'Inserm avait 30 actions (soit 3% du capital) à la SATT Ouest valorisation. Or vu les difficultés de fonctionnement entre l'Inserm et cette SATT, en particulier pour la gestion des brevets et de la propriété intellectuelle des chercheurs de l'Institut, **le PDG a décidé de la sortie de l'Inserm du capital de la SATT** ! Le discours du DGR, T. Damerval, a été de dire : « on va ainsi retrouver un degré de liberté tout en continuant à collaborer avec la SATT mais de l'extérieur. **On est mieux avec les SATT en n'étant pas actionnaire** ! » (Selon des infos du PDG en « off », la SATT Ouest Valorisation ne serait pas la seule où il y a des problèmes de relation avec l'Inserm : ainsi la SATT Conectus (Alsace) ou la SATT Aquitaine (Bordeaux) seraient aussi concernées !).

Le nouveau DGRI, A Beretz, a péniblement admis que pour cette SATT, il y avait des difficultés et il voterait la sortie de l'Inserm de l'actionariat (Hors PV, il a admis qu'il y a des endroits où cela ne marche pas !). Mais il s'interroge de l'attitude de l'Inserm pour les autres SATT ?

Vote élu SNTRS CGT : POUR